



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL



2019

FORMATION AU TITRE

DE CONSEILLER.ERE EN INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Responsable du pôle : Eric SANTAMARIA

Responsable de la formation :

Mélika CHAAL – 01.44.16.81.96
melika.chaal@etsup.com

Contact sélection et employeur :

Maryane DEHONDT – 01.83.01.03.46
maryane.dehondt@etsup.com

Assistante de la formation :

Corinne DEBU - 01.44.16.85.85
corinne.debu@etsup.com

www.etsup.com

N° Siret : 784 281 099 00027

Code APE : 8559B

N° de certification OPQF : 9910AR451

Fondement de la formation CIP au sein de l'ETSUP

Si le concept d'insertion professionnelle s'inscrit comme un besoin social depuis les années 1970, son origine trouve aussi son ancrage historique au sein de l'ETSUP. Déjà du temps des Surintendantes, première formation mise en place au sein de l'école en 1917, le social s'articulait au travail.

L'engagement et la contribution de l'ETSUP à la naissance du titre de CIP

C'est à la fin des années 70 mais surtout dans les années 1980-90 que le métier de conseiller en insertion apparaît. Cette époque de montée du chômage voit l'apparition de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle à savoir l'intégration sur le marché du travail de personnes rencontrant des problématiques diverses et spécifiques, ou bien simplement sans qualification ni projet, inscrits durablement pour certaines dans l'inactivité et le chômage.

Ces dispositifs vont se structurer progressivement avec l'aide de l'État, des collectivités locales et territoriales, donnant ainsi naissance à un nouveau champ, celui de l'insertion professionnelle. Financée par des budgets considérables, la mise en œuvre de ces politiques sociales et de l'emploi ne produit pas pour autant les résultats escomptés. Plusieurs études soulignent l'intérêt des mesures d'accompagnement mais dénoncent le manque de formation adéquate des différents agents : L'observation sur ces terrains révèle au fil des années l'hétérogénéité des compétences des opérateurs chargés d'accompagner toute personne sur son parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Issus de trajectoires variées, de par leur formation d'origine, leur profil et culture professionnels, ils sont salariés ou bénévoles. Selon le type de structure, l'acteur d'insertion est qualifié de collaborateur social, chargé de suivi et d'accompagnement, conseiller ou référent emploi, conseiller ou agent d'insertion. Marqués par leur institution d'appartenance, ces agents ont bien souvent du mal à se reconnaître et à travailler ensemble.

La nécessité d'asseoir une identité professionnelle et de se référer à une culture commune motive la raison d'être d'une formation qualifiante des acteurs de l'insertion professionnelle.

En 1996, l'ETSUP fortement attachée à ses engagements quant à la place du travail dans le champ social s'engage alors dans une ingénierie en partenariat avec l'AFPA. De la mutualisation des compétences des deux organismes de formation naît le titre officiel de Conseiller en Insertion professionnelle (CIP).

Homologué au niveau III par le Ministère de l'Emploi en février 2000, il figure au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles. Son référentiel emploi-activités-compétences (REAC) et référentiel certification (RC) fait l'objet de révision tous les 5 ans au regard de l'évolution du contexte socioéconomique et des nouvelles exigences du métier.

Depuis 1997, l'ETSUP a formé 23 promotions de CIP et enregistre une moyenne de 88% de réussite au titre avec un placement professionnel approchant les 100% (dans le secteur de l'insertion).

L'ETSUP est titulaire de la qualification professionnelle OPQF depuis 1999 :



Le métier de Conseiller en insertion professionnelle

La finalité de son action est l'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, il prend en compte la globalité de la situation de la personne. Il aide à mobiliser l'ensemble de ses ressources, l'amène à développer une stratégie à travers des actions concrètes. Le but étant l'accès au marché du travail, au monde de l'entreprise, à l'emploi pérenne.

À la frontière de deux univers que sont celui du social et celui de l'économique, le Conseiller en insertion professionnelle (CIP) incarne le maillon manquant, opérant une médiation entre les personnes à l'écart du marché de l'emploi et celles qui se trouvent en son cœur à savoir les acteurs économiques. S'appuyant sur les politiques publiques de l'emploi pour exercer son métier, il se positionne tel un partenaire auprès des entreprises en leur offrant un appui au recrutement et à l'intégration de salariés.

Les personnes accompagnées sont le plus souvent les jeunes et adultes peu qualifiés, les demandeurs d'emploi qu'ils soient ou non les allocataires des minima sociaux, les personnes en situation de handicap.

Le CIP exerce son activité dans tout type de structure ou de dispositif dédiés à l'insertion professionnelle structures d'accueil et d'orientation, missions locales, maisons de l'emploi (MDE), Plans locaux pour l'insertion (PLIE), services communaux ou intercommunaux de l'emploi, associations d'insertion, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises temporaires d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion), des structures du champ social tels que des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des régies de quartier mais aussi des structures relevant du milieu protégé (CAP Emploi, entreprises adaptées, ESAT)

Autant de structures dont les enjeux institutionnels et de territoire sont divers, que le CIP prend en compte et intègre dans sa pratique.

Les objectifs pédagogiques de la formation

Structuré sur le Référentiel Emploi-Activités-Compétences, le dispositif de formation se développe en 3 modules validés en unités capitalisables. Ces unités correspondent aux 3 activités et certificats de compétences professionnelles (CCP) constitutifs du titre. .

(Voir le programme détaillé des modules et leur durée)

Programme détaillé des modules, cycle complet

Module 1 : S'approprier une culture du champ de l'insertion - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

**224h
(32 jours)**

- ✚ S'approprier une culture commune du champ de l'insertion, les politiques mises en œuvre et leur contexte, les structures, les dispositifs qui ont émergé depuis les années 80, l'organisation des territoires.
- ✚ Se situer par rapport à l'ensemble des acteurs et des métiers de l'accompagnement à l'emploi et à la reconversion professionnelle
- ✚ Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
- ✚ Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- ✚ Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- ✚ Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- ✚ Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

Module 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

**280h
(40 jours)**

- ✚ Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- ✚ Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- ✚ Accompagner la réalisation des projets professionnels
- ✚ Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- ✚ Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- ✚ Analyser sa pratique professionnelle

Module 3 : Mettre en œuvre une offre de service auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

**189h
(27 jours)**

- ✚ Déployer dans une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- ✚ Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- ✚ Faciliter l'intégration du salarié dans son environnement professionnel
- ✚ Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable

Total en centre de formation pour le cycle complet
(35h par semaine, 81 jours en alternance)

691 h

Total en structure de stage pratique pour le cycle complet (85 jours en alternance)

637 h

Total Centre de formation et stage (180 jours)

1328 h

Un projet de formation au service de la profession

Le projet de formation s'appuie sur la conception pédagogique de la formation d'adultes, initiée depuis de nombreuses années par l'ETSUP, qui se décline à travers :

UNE APPROCHE PEDAGOGIQUE

Une dialectique théorie-pratique fondée sur l'alternance entre la pratique de terrain et les apports méthodologiques.

UNE EQUIPE

Des savoir-faire, savoir-être et des savoirs théorisés qui s'élaborent avec l'équipe de formateurs et le groupe constitué.

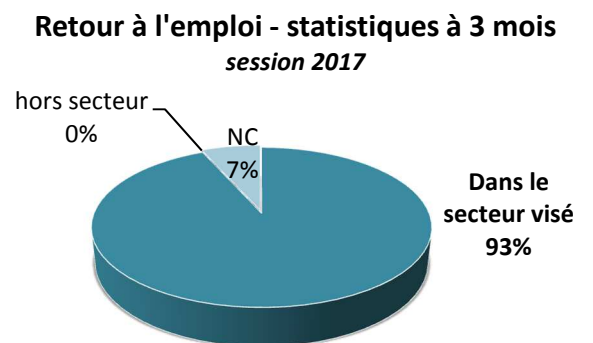
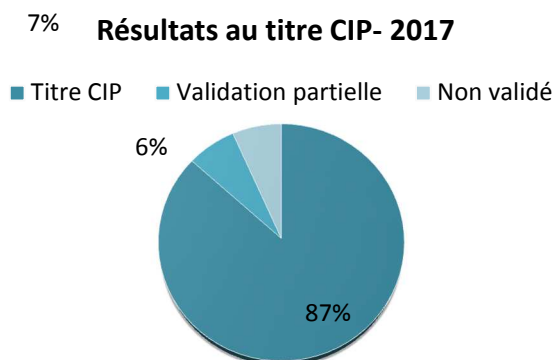
UNE EXPERTISE METIER

Des formateurs issus du terrain. Un contenu de formation en cohérence avec la pratique et le contexte d'intervention.

UN ENGAGEMENT

En interne, un engagement permanent à mettre en réflexion les pratiques et outils formatifs, pour conserver une dynamique de formation.

Éléments statistiques obtention du titre professionnel et placement en emploi



Un projet, une pédagogie, des objectifs

La formation en centre :

Des apports théoriques (sociologie du travail, psychologie du développement, psychologie du travail, psychopédagogie de l'orientation...) s'alternent avec des approches, apports et outils méthodologiques. Des études de cas, des exercices, des mises en situation viennent ponctuer les apports théoriques et méthodologiques.

La formation sur le terrain en structure d'insertion :

Parce qu'elle permet d'articuler théorie et pratique, de mobiliser et de valoriser les expériences vécues en stage, l'entreprise d'accueil du stagiaire devient le partenaire incontournable de sa construction identitaire professionnelle.

Identifiée dans le champ de l'insertion, la structure d'accueil du stage pratique devra :

- avoir dans son effectif de salariés au moins un CIP en exercice à temps plein,
- s'engager à confier le stagiaire à un tuteur opérationnel expérimenté,
- garantir aux stagiaires un cadre propice à la mise en œuvre de l'ensemble des activités type du métier (à partir de laquelle le candidat au titre sera en mesure de produire et présenter les dossiers attendus lors des épreuves de certification).

Il est demandé au stagiaire d'effectuer son stage dans la même structure sur toute la durée de sa formation afin d'optimiser ses acquis professionnels et le développement des compétences attendues. Le stage démarre à partir du deuxième mois de formation et se répartit sur deux semaines mensuelles en moyenne. **(Voir le calendrier)**

Une convention tripartite est signée entre l'organisme de formation, la structure de stage, le stagiaire.

Un parcours de formation personnalisé

Selon le projet du candidat et de son parcours antérieur, l'accès au titre pourra être obtenu soit en suivant le cycle complet sur une année, soit en optant pour un parcours modulaire suivi sur une durée maximale de 5 ans.

L'Accès à la formation

Les prérequis

- **Avoir mûri et validé son projet professionnel** pour devenir CIP (réalisation d'enquêtes métier et si possible une immersion/stage en structure d'insertion, ex : PMSMP)
- Être au minimum titulaire du BAC ou équivalent

La procédure d'admission, les modalités :

Une demi-journée de sélection (épreuves écrites), suivi d'un entretien individuel fixé ultérieurement.

Le financement de la formation :

Salariés : Congé Individuel de Formation (CIF), Compte Personnel de Formation (CPF),
ou Plan de formation de l'entreprise (PFE).

Demandeur d'emploi :

- Allocation individuelle de formation (AIF) et cofinancements (département...)
- CIF CDD
- Contrat de professionnalisation
- AIRE Région ile de France

Dans le cas d'un autofinancement total ou partiel vous pouvez bénéficier d'un tarif spécifique et d'un échancier de paiement.

Organisation de la formation et informations pratiques



Début de la formation :

18 novembre 2019



Volume horaire :

Cycle complet : 1328 heures

691 heures en centre de formation

637 heures en période entreprise



Durée et rythme de la formation :

10 mois – 35h/semaine



La grille tarifaire est en fonction de votre situation. Nous contacter pour plus d'information.



L'ETSUP, deux sites de formation :

Paris-Montsouris - 8, Villa du parc Montsouris – 75014 Paris

Arcueil - 12-18 rue du 19 mars 1962 - 94110 Arcueil

Lettre électronique L'ETSUP Info : <http://www.etsup.com/spip.php?page=newsletter>

Facebook : <http://www.facebook.com/etsup75> - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/etsup/>

Contacts & plan d'accès

Accueil – Standard : 01.44.16.81.81

Courriel de contact : contact@etsup.com

Deux sites de formation : **PARIS** (siège) : 8 Villa du parc Montsouris – 75 014 PARIS

ARCUEIL : 12-18 rue du 19 mars 1962 – 94 110 ARCUEIL

